Flash Economie

N° 56
20 mai 2025

Donald Trump va renoncer aux droits de douane sans obtenir beaucoup d'avantages en échange de ce renoncement

Donald Trump a baissé à 10% les droits de douane sur les produits importés de nombreux pays par les Etats-Unis, à 30% les droits de douane sur les produits importés par les Etats-Unis depuis la Chine ; il a annulé les droits de douane sur l'électronique et les pièces automobiles.

En réalité, compte tenu de la dépendance des Etats-Unis vis-à-vis des produits importés, taxer lourdement les importations aboutissait à une hausse inévitable de l'inflation, à un recul de la consommation, et n'était donc par une politique tenable à moyen terme.

Mais il va apparaître aussi que cette dépendance des Etats-Unis vis-à-vis des importations de biens va impliquer que les avantages obtenus par les Etats-Unis en raison du renoncement à imposer des droits de douane seront très limités :

- compte tenu du faible niveau de compétences de la population active aux Etats-Unis et de la situation de plein emploi, il n'y aura pas de réindustrialisation ;
- la Chine est en position de force vis-à-vis des Etats-Unis en raison de son quasi-monopole pour la production et encore plus le raffinage des terres rares ;
- l'Europe ne peut pas renoncer à ses règles sanitaires, environnementales, de régulation de la concurrence ou des entreprises du numérique ;
- les relocalisations aux Etats-Unis seront de petite taille en raison du coût et de la difficulté qu'il y a à modifier les chaînes de valeur mondiales.

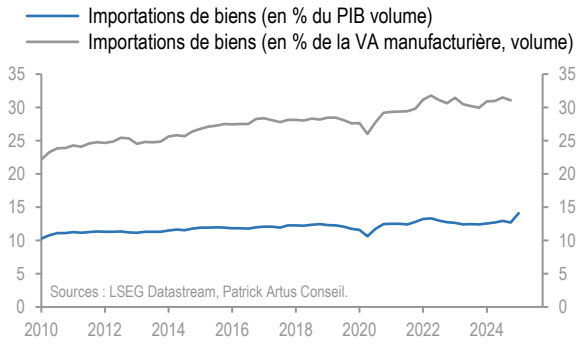
Patrick Artus
Conseiller économique senior
patrick.artus-ext@ossiam.com
@PatrickArtus
Patrick Artus

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Les droits de douane élevés n'étaient pas une politique tenable à moyen terme par les Etats-Unis

Après avoir annoncé des droits de douane sur les produits importés aux Etats-Unis très élevés au début du mois d'avril 2025, **Donald Trump n'a pas cessé de réduire les droits de douane qu'il avait annoncés à cette date**.
Les droits de douane payés sur les importations depuis la plupart des pays ne sont plus que de 10%, il y a maintenant exemption de droits de douane pour l'électronique et pour les pièces automobiles, les droits de douane prélevés sur les produits importés de Chine ont été réduits le 12 mai à 30%.
En réalité, **la dépendance des Etats-Unis vis-à-vis des produits importés est très forte** (**Graphique 1**), qu'il s'agisse de matières premières (terres rares), de biens intermédiaires (acier, aluminium), d'automobiles, de composants électroniques, de biens de consommation…

Graphique 1
Etats-Unis : importations de biens (en % du PIB et en % de la valeur ajoutée manufacturière, volume)



Taxer les importations aboutirait à une hausse de l'inflation, et la hausse de l'inflation provoque un recul de la consommation des ménages en raison de la faible indexation des salaires sur les prix. **La politique de droits de douane élevés n'était donc pas tenable pour des raisons économiques** (recul de la consommation) et politiques (sensibilité des électeurs à l'inflation).

Les avantages obtenus par les Etats-Unis en conséquence du renoncement à taxer lourdement les importations seront limités

L'administration Trump avance que de nombreux avantages pour les Etats-Unis seront obtenus en l'échange du renoncement à la taxation des importations.

On peut douter de l'importance de ces avantages pour plusieurs raisons.

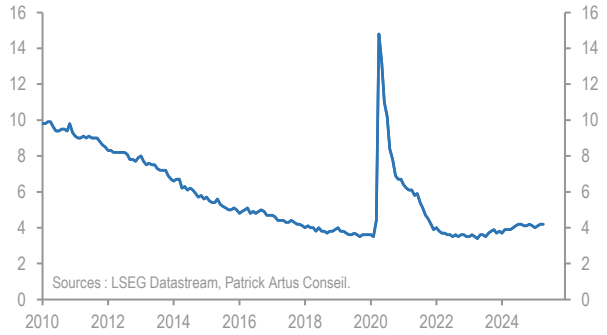
1. **Les compétences de la main d'œuvre sont faibles** (**Tableau 1**), les Etats-Unis sont pratiquement au plein emploi (**Graphique 2**) et ils rejettent l'immigration.

Tableau 1 : résultats à l'enquête PIAAC de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2023*)

Pays	2016	2023
Finlande	285	289
Japon	292	285
Suède	279	281
Canada	269	267
Allemagne	271	267
Angleterre (RU)	267	266
France	258	253
Etats-Unis	261	251

* En 2016 score moyen en numératie et littératie
Source: OCDE

Graphique 2
Etats-Unis : taux de chômage (en %)



La réindustrialisation des Etats-Unis (**Graphique 3**) sera donc limitée par manque de main d'œuvre, en particulier de main d'œuvre qualifiée.

Graphique 3
Etats-Unis : valeur ajoutée manufacturière
(volume, en % du PIB volume)



2. La Chine est en position de force vis-à-vis des Etats-Unis

La Chine est à l'origine de plus de 70% de la **production mondiale de terres rares** (cérium, lantane, néodyme, dysprosium, thallium, praséodyme qui servent à la fabrication de catalyseurs ou d'aimants) et détient 37% des réserves de terres rares (devançant en termes de réserves, le Brésil, l'Inde, l'Australie, la Russie et le Vietnam).

La part de marché de la Chine dans le raffinage des terres rares est encore plus élevée (85% pour les terres rares légères et 100% pour les terres rares lourdes).

3. Les concessions que peut faire l'Union européenne sont limitées

L'Union européenne importe depuis les Etats-Unis de l'énergie (pétrole, produits raffinés et gaz naturel, 56 milliards de dollars en 2024), des produits médicaux et pharmaceutiques, des médicaments (45 milliards de dollars), des moteurs (27 milliards de dollars), des avions (18 milliards de dollars), des voitures (8 milliards de dollars), des produits alimentaires et des boissons (7 milliards de dollars)…

Il est possible que l'Union européenne accroisse ses importations de gaz naturel depuis les Etats-Unis, puisqu'en 2024, la Russie représentait encore 19% du gaz naturel importé par l'Union européenne et que ces importations doivent cesser à la fin de 2027.

Mais il est difficile d'envisager un accroissement des importations d'avions américains (ce qui se ferait au détriment des constructeurs européens), un accroissement des importations de voitures (en raison des normes environnementales européennes), **un accroissement des importations de produits agricoles** (en raison des règles sanitaires européennes).

Il est aussi très improbable que l'Europe change ses règles de concurrence ou sa régulation des entreprises du numérique (par exemple, le Digital Services Act) au profit des entreprises technologiques américaines.

La seule concession que pourra faire l'Union européenne est donc une hausse des importations de gaz naturel américain.

Il ne faut pas que les Etats-Unis comptent sur des relocalisations massives, en raison des problèmes déjà évoqués au sujet de la réindustrialisation (faiblesse des compétences, plein emploi) et en raison de ce que modifier des chaînes de valeur mondiales est extrêmement coûteux et difficile.

Synthèse : au total, Donald Trump va beaucoup réduire les droits de douane qu'il voulait imposer sur les importations des Etats-Unis, avec peu de contreparties, peu de concessions de la part des autres pays

Maintenir des droits de douane élevés aux Etats-Unis impliquerait une forte hausse de l'inflation et une forte baisse de la consommation. Mais le recul de l'administration Trump en ce qui concerne les droits de douane se fera sans obtenir beaucoup de concession des autres pays en raison :

- du faible niveau de compétences des adultes, de la situation de plein emploi, de la difficulté à modifier les chaînes de valeur, qui excluent une réindustrialisation ou des relocalisations aux Etats-Unis importantes ;
- de la position de force de la Chine dans la négociation, en particulier en raison du quasi-monopole de la Chine pour la production et le raffinage des terres rares ;
- de ce que la seule concession que l'Union européenne puisse faire est d'accroître ses importations de gaz naturel liquéfié américain.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptible de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.